



**COMMUNE  
DE DONNELOYE**

## **ELECTIONS MUNICIPALES**

**7 mars 2021**

Mmes Lise Courvoisier Syndique, Sylviane Chabloz Municipale et M. Jean-Gabriel Florio, Municipal ne se représentent pas.

MM. Benoît Reymondin et Frédéric Duc se représentent.

La Municipalité compte 5 membres. Il faut donc au minimum 3 nouveaux candidats.

Cette élection aura lieu en un seul jour, selon le système majoritaire à deux tours (majorité absolue au premier tour et relative en cas de second tour) ; une élection tacite est exclue tant au premier tour qu'au second tour.

### **Dépôt des listes**

Toute personne intéressée à faire partie de la Municipalité doit déposer sa candidature au greffe municipal jusqu'au **18 janvier 2021 à 12 heures**.

Toute candidature doit :

- Porter une dénomination distincte et indiquer les nom(s), prénom(s), année de naissance, lieu(x) d'origine, profession et domicile de chacun des candidats.
- Etre signée par 3 électeurs domiciliés dans la commune avec l'indication de leur(s) nom(s), prénom(s), année de naissance, lieu(x) d'origine, profession et domicile

**Une liste type peut être demandée au greffe municipal.**

Corps électoral :

Font partie du corps électoral communal :

- Les citoyens suisses, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans révolus et qui ont leur domicile politique dans la commune, inscrits au rôle des électeurs
- Les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de dix-huit ans révolus, domiciliées dans la commune, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et sont domiciliées dans le canton de Vaud depuis trois ans au moins, inscrites au rôle des électeurs.

Pour le bureau du Conseil :

Le Président

*G. Gavillet*  
Gilbert Gavillet

Le secrétaire :

*M. Jaquier*  
Murielle Jaquier

